

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 6 mai 2024, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

4099, avenue Royal (*Lower Canada College*)

Cette dérogation mineure permettrait de déroger à la hauteur d'une construction hors-toit prescrite par l'article 21.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*, afin de permettre le projet visant à modifier le volume d'un bâtiment institutionnel isolé situé au 4099, avenue Royal (*Lower Canada Collège*), en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006)*.

Le projet vise à créer un potager sur le toit accessible aux étudiants, par une construction hors toit comprenant un escalier, le tout dans un cadre éducatif et afin de permettre notamment un approvisionnement in situ pour la cafétéria de l'école.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 17 avril 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet